



## PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS DU BTP ACTUALITÉS DES FILIERES

### RÉEMPLOI DES MATÉRIAUX : UN APPEL À PROJETS POUR CONSTRUIRE DURABLEMENT

Ecominéro et Ecomaison lancent un appel à projets pour soutenir le réemploi des matériaux issus de la déconstruction ou rénovation, dans une logique d'économie circulaire. Ce dispositif vise à encourager la valorisation des Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB) issus de la déconstruction ou de la rénovation, dans une logique d'économie circulaire.

**Objectif** : accompagner les porteurs de projets qui développent des solutions concrètes pour le réemploi des matériaux de construction.

**Qui peut candidater ?** Collectivités, entreprises du BTP, associations, maîtres d'ouvrage, acteurs de l'économie sociale et solidaire... Tous ceux qui s'engagent dans une démarche de réemploi.

**Exemples de projets soutenus** : plateformes de réemploi, chantiers pilotes, ateliers de transformation, outils de traçabilité, logistique adaptée.

*À noter : l'appel à projets, initialement limité dans le temps, est désormais ouvert en continu afin de permettre aux acteurs de La Réunion, sinistrée par le cyclone Garance, de candidater en fonction de leurs besoins.*

🔗 Lien pour candidater : [www.ecominero.fr/appel-a-projets-reemploi](http://www.ecominero.fr/appel-a-projets-reemploi)

### CER BTP

Cellule Économique du  
BTP de La Réunion  
[www.btp-reunion.net](http://www.btp-reunion.net)

Contact de la  
mission déchets :  
02 62 40 28 25  
[cerbtp@i-carre.net](mailto:cerbtp@i-carre.net)

### LIEN POUR LA GESTION DES DÉCHETS DU BTP

<https://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/>  
<https://www.fntp.fr/guide-de-gestion-des-dechets-de-chantier/>  
<http://gie-cerc.fr/>  
<https://www.constructiondurable.net/>  
<https://trackdechets.beta.gouv.fr/>  
<https://oca-batiment.org/>  
<https://www.ecominero.fr/>  
<https://ecomaison.com/>  
<https://bourseauxmatériaux.re/>

## MORATOIRE SUR LA REP BÂTIMENT : UN TEMPS DE PAUSE POUR MIEUX RECONSTRUIRE

Face aux retours du terrain et aux difficultés rencontrées par les professionnels du secteur, les pouvoirs publics ont engagé en mai 2025 un moratoire partiel sur la mise en œuvre de la filière REP PMCB (Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment).

### Qu'est-ce que cela signifie ?

Certaines obligations réglementaires sont temporairement suspendues ou révisées, notamment celles liées à la reprise gratuite des déchets et à la traçabilité des flux.

### Pourquoi ce moratoire ?

- Pour tenir compte des réalités opérationnelles des chantiers.
- Pour adapter le dispositif aux territoires ultramarins et aux zones sinistrées.
- Pour permettre aux éco-organismes de réévaluer les modalités de collecte et de financement.

### Et maintenant ?

Une phase de concertation est ouverte jusqu'à fin 2025. Les ajustements définitifs sont attendus pour 2026, avec une entrée en vigueur stabilisée au 1er janvier 2027.

Ce moratoire est l'occasion pour les acteurs du BTP de faire entendre leurs besoins et de contribuer à une REP plus efficace et équitable. Dans ce contexte, la suspension partielle du dispositif ouvre également la voie à une réflexion plus large sur les pratiques du secteur. Un moment stratégique pour repenser la gestion des déchets du bâtiment, en lien avec les enjeux de réemploi, de proximité et de résilience.

Source : <https://www.actu-environnement.com/ae/news/moratoire-filiere-rep-materiaux-construction-dechets-batiment-45826.php4>

**AVEC LE SOUTIEN  
FINANCIER DE :**

